



## Négociations Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) Le détail des propositions du gouvernement

Suite à un premier rejet du PPCR en mai 2015 par l'ensemble des organisations syndicales dont la CFTC, la ministre de la fonction publique Marilyse Lebranchu a soumis une nouvelle proposition de PPCR le 16 juin 2015. En préambule à cette présentation, Marilyse Lebranchu a clairement indiqué que **« Ces propositions sont les dernières que fera le gouvernement, il n'y en aura pas d'autres »**. Par ailleurs, elle a averti que **« s'il n'y a pas d'accord, il n'y aura pas de revalorisation des grilles »** rappelant ainsi que ces propositions devraient faire l'objet d'un accord majoritaire des syndicats ayant totalisé 50 % des voix aux dernières élections professionnelles.

Dans cette seconde mouture du PPCR, le gouvernement modifie le calendrier des revalorisations qui irait de 2017 à 2020 (au lieu de 2017 à 2022), transformerait une partie des primes en point d'indice et appuierait certaines augmentations d'indice prévues.

**Pour les fonctionnaires de catégorie A**, il est prévu une anticipation du calendrier de revalorisation, avec une première étape de transferts de primes en points indiciaires en 2017, une seconde étape en 2018, puis deux revalorisations en 2019 et 2020. La grille sera désormais structurée en trois grades.

**Pour les agents de catégorie B**, les étapes de la revalorisation fixent à 2016 un transfert d'indemnitaire en indiciaire, puis à 2017 et 2018 une revalorisation des grilles. Le passage du premier au deuxième grade de B est ramené de trente-deux à trente ans.

**Pour les fonctionnaires de catégorie C**, les nouvelles améliorations proposées par le gouvernement prévoient une revalorisation plus rapide, "avec une atteinte de la grille cible dès 2020", peut-on lire. En 2017, le gouvernement propose l'intégration de primes en points d'indice, "la fusion des échelles 4 et 5 et le reclassement des agents dans la nouvelle carrière". Les années 2018, 2019 et 2020 marqueront la revalorisation du premier grade de catégorie C, alors que les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> grades de cette catégorie seront tous deux revalorisés en 2018, puis en 2020.

C'est ainsi que plutôt qu'une hausse généralisée du point d'indice que réclame la CFTC depuis 2010, le gouvernement préfère proposer des réévaluations ajustées en fonction des corps et des grades.

**Pour la Fédération CFTC-Finances, ces propositions qui doivent bénéficier à l'ensemble des agents vont dans le bon sens même si tout n'est pas parfait. En effet, le détail des grilles et les éléments en termes de durée d'échelon n'ont pas été communiqués. Par ailleurs, il n'y aura pas d'augmentation pérenne du pouvoir d'achat des fonctionnaires si la valeur du point d'indice continue à être gelée.**

**Enfin, pour la Fédération CFTC-Finances, au-delà de ces propositions, il est essentiel de poursuivre les négociations sur les reclassements, les taux promus/promouvables, la mobilité ou sur la gestion des personnels.**